

DICRIM

VILLE DE
Pont
de
Claix

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



**VOUS INFORMER
POUR MIEUX
VOUS PROTÉGER !**



SOMMAIRE

ÉDITO P.3

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? P.4

LES MOYENS D'ALERTE P.5

01. LES RISQUES CHIMIQUES P.7

➤ LE RISQUE INDUSTRIEL P.7

➤ LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES P.8

02. LES BARRAGES HYDRAULIQUES P.10

03. LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES P.12

04. LES RISQUES SANITAIRES P.13

05. LES INONDATIONS ET LES CRUES P.14

06. LES FEUX DE FORÊT P.16

07. LES SÉISMES P.18

08. LES MOUVEMENTS DE SOL P.20

09. LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES P.21

➤ LES VENTS VIOLENTS ET LES TEMPÊTES P.22

➤ LE GRAND FROID P.23

➤ LA CANICULE P.24

➤ LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE P.25

10. LES ATTAQUES TERRORISTES P.26

**MON PLAN FAMILIAL DE MISE
EN SÛRETÉ** P.28

MON KIT D'URGENCE P.29

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR
..... P.30



ÉDITO

CHRISTOPHE FERRARI

MAIRE DE PONT DE CLAIX. PRÉSIDENT DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

Les risques, technologiques comme naturels, sont présents sur notre territoire. Ils peuvent être liés à certaines de ses ressources (industrie, production d'électricité) et à l'histoire de notre commune.

Connaître le risque, c'est améliorer sa capacité d'action et de réaction en cas de survenance d'un événement majeur.

Connaître le risque, c'est pouvoir agir, à chaque fois que c'est possible, pour le réduire à la source ou prendre des mesures de protection, qui concourront à assurer la sécurité des biens, des personnes et de notre environnement.

C'est le sens des actions conduites par l'État, la Métropole et la Ville mais également par les industriels pour réduire les risques présents sur notre territoire et leur impact sur nos vies. Le risque industriel, très présent à Pont de Claix, a ainsi été largement diminué depuis 2008 grâce aux travaux engagés par l'industriel et ayant abouti, en 2018, à la prescription du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Cette capacité à prévenir et réduire les catastrophes, en adaptant son environnement aux contraintes est ce que l'on appelle la « résilience territoriale ». Cette approche par l'adaptation est d'ailleurs essentielle dans un contexte de dérèglement climatique, dont nous pouvons désormais mesurer concrètement les effets sur nos vies et nos environnements. Au-delà des acteurs institutionnels, chacun d'entre nous a la capacité à être, tout à la fois, acteur de la réduction des risques et acteur de la sécurité collective et individuelle.

La sécurité est en effet l'affaire de tous et la première des protections est celle que l'on met soi-même en œuvre, en connaissant et en adoptant les bons réflexes. Ces actions individuelles contribuent à améliorer la gestion globale de crise : les services de secours, moins sollicités, peuvent mieux répondre aux urgences et sauver des vies.

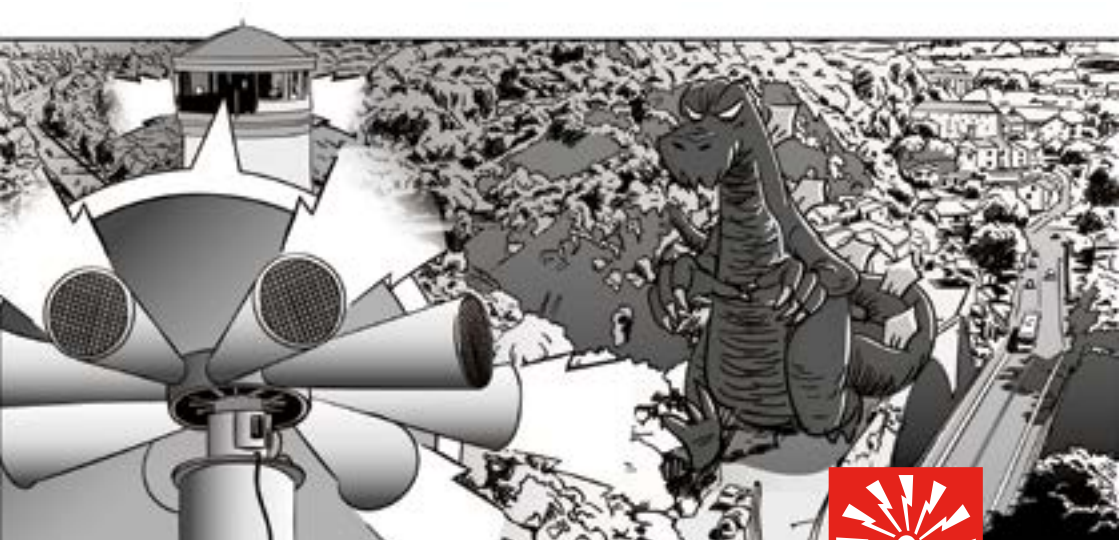
C'est tout le sens de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui présente les principaux risques auxquels notre territoire est soumis, mais également les bons réflexes à adopter en cas de danger.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

- Sa fréquence est souvent faible mais sa gravité est importante.
Il peut faire de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et/ou avoir des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Le croisement d'un aléa et d'un ou plusieurs enjeux constitue un risque :
L'aléa est la possibilité que survienne un phénomène d'origine naturelle, technologique ou sociétal, qui peut entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.
Les enjeux représentent les personnes, les biens matériels et économiques ainsi que l'environnement qui peuvent être affectés par l'aléa.

COMMENT SONT GÉRÉS LES RISQUES À PONT DE CLAIX ?

- La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui diagnostique les risques auxquels le territoire est soumis et définit les moyens pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population, en coordination avec les services de sécurité et de secours.
- Des exercices sont régulièrement organisés pour former les élus et les agents communaux à agir rapidement et efficacement dans une situation de gestion de crise.
- Un travail étroit est également mené avec les autres acteurs du territoire (services de l'État, de la Métropole, services de secours, industriels...) pour renforcer la coordination technique et opérationnelle nécessaire à une gestion efficace de la crise. Les structures petite enfance, les écoles et le collège de la commune disposent aussi de plans de gestion de crise (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et organisent chaque année des exercices, pour s'entraîner et assurer la sécurité des élèves dont ils ont la charge, sur les différents risques auxquels notre territoire est soumis.



LES MOYENS D'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destiné à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un évènement majeur.

1. LES SIRÈNES

SIRÈNE DU CHÂTEAU D'EAU ET SIRÈNE DE LA PLATEFORME CHIMIQUE

- **Signal de début d'alerte** : le signal est un son modulé en amplitude et en fréquence de 3 fois 1 minute et 41 secondes.
- **Signal de fin d'alerte** : la fin de l'alerte est signalée par un son continu de 30 secondes.

Pour écouter un extrait de la sirène d'alerte, connectez-vous sur le site de la mairie : www.pontdeclaix.fr/risques-majeurs

Chaque 1^{er} mercredi du mois, la sirène du château d'eau est actionnée à 12h05, pour vérifier son bon fonctionnement et familiariser chacun avec le son émis.

La sirène de la plate-forme est également testée mensuellement.

2. FR-ALERT

Déclenché par le Préfet, ce dispositif permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable présente dans une zone de danger, pour l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Une notification, accompagnée d'un signal sonore est envoyée, même si le téléphone portable est en mode silencieux.

Aucune application n'est à télécharger. Le système fonctionne quel que soit l'opérateur.

3. L'AUTOMATE D'APPELS DE MASSE

Il permet de prévenir la population quand l'événement est géré uniquement par le maire et ne relève pas du dispositif FR-ALERT.

Déclenché par le maire, ce dispositif permet de vous avertir par un appel (fixe ou mobile) ou par un SMS de la survenance d'un événement et des consignes à tenir, si vous êtes préalablement inscrit.

Lors de votre inscription, certaines précisions sur votre situation peuvent être apportées. Ces précisions pourront faciliter votre prise en charge par les secours et/ou permettre de vous apporter une information ciblée (écoles et périmètres concernés, prise en charge spécifique pour certains problèmes de santé, prise en charge des personnes isolées, etc.).

Pour vous inscrire : www.pontdeclaix.fr/risques-majeurs

4. SYSTÈME D'ALERTE DES ÉCOLES

Déclenchable à distance, il permet au maire d'alerter les écoles avec la diffusion d'un signal sonore pour informer du type d'événement en cours et de la consigne de sécurité qui s'applique (se mettre à l'abri, évacuer, monter en hauteur...).

5. LES HAUT-PARLEURS

Des véhicules municipaux sont équipés de haut-parleurs afin de diffuser le signal d'alerte. Si vous entendez le signal d'alerte sans message, vous devez vous confiner pour faire face à un risque chimique. N'ouvrez pas vos fenêtres.

Les autres risques pourront donner lieu à la diffusion d'un message de consignes sur les conduites particulières à tenir, par exemple en cas d'évacuation.

6. LA RADIO

Écoutez la radio, elle vous informera sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes à appliquer.

- France Bleu Isère : 98.2 ou 102.8 FM
- France Inter : 89.9 ou 99.4 FM
- France Info : 105.1 FM

7. LE SITE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE

En cas d'alerte, les informations sont transmises par la Ville sur :

- le site internet : www.pontdeclaix.fr
- la page Facebook : www.facebook.com/ville.pontdeclaix
- le compte Instagram : www.instagram.com/pontdeclaix

Attention aux fausses informations qui se diffusent rapidement en cas d'alerte ! Fiez-vous aux sites et comptes officiels des autorités et des médias.



LES RISQUES CHIMIQUES

LE RISQUE INDUSTRIEL

Pont de Claix et Jarrie ont sur leur territoire plusieurs établissements classés « Seveso seuil haut ». Ce classement vise des installations qui utilisent des substances dangereuses et qui doivent respecter des procédures strictes. Ils font, à ce titre, l'objet d'une surveillance importante.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est la traduction des efforts réalisés, à Pont de Claix comme à Jarrie, par les industriels avec la mise en place de mesures techniques qui ont permis de réduire le risque à la source de façon importante.

Des mesures d'accompagnement des habitants situés dans le périmètre de danger permettent de prendre des mesures techniques dans les logements (pièce de confinement) et dans les parties privatives des immeubles (création d'un sas à l'entrée, système d'arrêt de ventilation) pour protéger leurs occupants en cas d'accident.

Des mesures de sauvegarde sont également prévues par la commune pour garantir la sécurité des personnes qui seraient présentes sur l'espace public.

VOIR LA CARTE



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses, utilisées notamment sur les sites industriels Seveso de Pont de Claix et Jarrie transitent :

- par voie routière : les seuls axes autorisés sont l'autoroute A480 et la RN 85
- par voie ferroviaire : sur l'axe Grenoble – Briançon et sur les sites des plateformes chimiques
- par 7 canalisations qui traversent la commune (propylène, saumure, éthylène, gaz)

Si vous êtes témoin d'un accident de la route impliquant un camion de transport de matières dangereuses :

- Donnez l'alerte (pompier : 18 ou 112 ; gendarmerie : 17)
- Relevez le numéro sur la plaque orange à l'avant ou l'arrière du camion
- Ne déplacez pas les victimes et évitez le contact avec le produit
- Éloignez-vous de la zone à risque

NATURE DES RISQUES ET EFFETS

Risque toxique

Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé. Attention, les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.

Effets : nausées, irritation des yeux, de la peau, atteinte des poumons ou plus généralement de l'organisme, risque létal selon les cas.

Risque thermique (incendie)

Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Effets : brûlure, asphyxie et intoxication par les fumées.

Risque d'explosion

Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Effets : traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques.

Risque de pollution

Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Effets : menace pour les organismes et dégradation du milieu (faune et flore).

COMMENT SE PROTÉGER ?

Avant l'événement

- Identifiez le signal national d'alerte pour le reconnaître en cas d'événement
- Assurez-vous que votre kit d'urgence est prêt et munissez-vous de gros scotch

Pendant l'événement

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- Calfeutrez avec du gros scotch les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation
- N'allez pas chercher vos enfants, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- Éloignez-vous des fenêtres, afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide

Jusqu'à la fin de l'alerte

- Restez à l'écoute des consignes des autorités
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Restez à l'abri, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle



LES BARRAGES HYDRAULIQUES

Six barrages se situent en amont de notre commune : Notre-Dame-de-Commiers, Monteynard, le Sautet, le Chambon, le Verney, Grand Maison. Ces retenues d'eau font l'objet d'une surveillance constante de l'exploitant EDF et des autorités.

NATURE DES RISQUES

En cas de rupture d'un barrage, une onde de submersion atteindrait la commune dans un délai plus ou moins important selon le barrage et avec un niveau de hauteur d'eau également variable selon le barrage concerné.

	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur de la vague de submersion
Notre-Dame-de-Commiers	1h52	5 m
Monteynard	18 minutes	15 m
Le Sautet	1h49	14 m
Le Chambon	2h48	9 m
Le Verney	2h31	5 m
Grand Maison	1h30	7 m

EFFETS

Les conséquences peuvent être majeures pour les hommes (noyade, blessures diverses...), les biens (détérioration et/ou destruction) et l'environnement (destruction, pollution...).

Du fait de la présence des plateformes chimiques de Jarrie et de Pont de Claix, la rupture de barrage induit un risque industriel chimique en cascade, qui rend nécessaire l'adaptation des mesures de sauvegarde.

La mise en œuvre des bons réflexes vise à limiter l'impact d'un tel accident.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Pendant l'événement

- Conformez-vous aux consignes des autorités (radio, messages d'alerte, réseaux sociaux officiels, information de la presse par internet)
 - Si la rupture peut être suffisamment anticipée → vous recevrez un ordre d'évacuation de votre logement, qui précisera la zone à rejoindre pour votre prise en charge.
 - Si la rupture ne peut pas être suffisamment anticipée → vous recevrez l'ordre de monter sur un point haut (au minimum au 3^e étage, voire jusqu'au 5^e étage pour le barrage du Monteynard) pour vous situer hors d'eau, tout en restant à l'abri, et pour vous protéger du risque d'accident chimique qui serait causé par l'onde.
- Mettez en sécurité votre logement en fermant les volets et les fenêtres, en coupant l'eau, le gaz et l'électricité
- Munissez vous de votre kit d'urgence 72 heures (cf page 29)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Après l'événement

- Attendre l'information des autorités sur la fin de l'événement et sur les consignes à suivre pour éviter de se mettre en danger
- Ne pas retourner ou rester dans son logement sans avoir vérifié qu'il ne représente pas un risque d'effondrement
- Ne pas remettre l'électricité ou le gaz si le logement a été inondé et endommagé
- Ouvrir les portes et les fenêtres pour accélérer le séchage
- Ne pas bloquer la rue avec des déchets encombrants



LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Pont de Claix ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat entourant une installation nucléaire. Un accident nucléaire peut toutefois exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

NATURE DES RISQUES

En cas d'accident, le préfet peut ordonner des mesures adaptées pour lutter contre les effets des rejets d'iode radioactif. Il peut aussi, par la suite, interdire la production et la consommation de certaines denrées.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Pendant l'événement

- Mettez vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'allez pas chercher vos enfants
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie



LES RISQUES SANITAIRES

NATURE DES RISQUES ET EFFETS

Un risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme, représentant une menace directe pour la santé. Parmi ces risques, des agents pathogènes (virus, bactéries...) peuvent entraîner une contamination de la population (coronavirus, pandémie grippale, Ebola, chikungunya, dengue, zika...). Ils nécessitent une réponse adaptée du système de santé et une vigilance individuelle au respect des consignes sanitaires.

Ce risque, qui n'est pas spécifique à Pont de Claix, nécessite une application de mesures nationales, mais aussi locales qui peuvent être prises par la commune.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Pendant l'événement

Au-delà des mesures particulières qui pourraient être communiquées par les autorités, les consignes de sécurité promues pendant la pandémie mondiale du Covid constituent des mesures de protection individuelles et collectives simples et efficaces.

VOIR SITE





LES INONDATIONS ET LES CRUES

NATURE DES RISQUES

Le risque d'inondation est lié à la proximité de la commune avec le Drac. Les digues aménagées le long du cours d'eau et la régulation de ses débits par les barrages hydroélectriques situés en amont constituent une protection importante.

La menace est essentiellement liée au risque de rupture de digues ou à une surcharge de la nappe alluviale, qui ne parvient plus à compenser l'augmentation des débits d'eau.

Le risque d'inondation concerne surtout les zones du sud de Pont de Claix et la zone de Comboire. En cas de rupture de digue, c'est tout l'axe central de la commune qui serait concerné par une inondation.

EFFETS

Risques pour les humains (noyade, blessures), pour les biens (détérioration et/ou destruction) et pour l'environnement (destruction, pollution...). En cas d'inondation, des matériaux solides sont charriés par les eaux, augmentant ainsi les dangers pour les personnes et causant des dégâts matériels importants.

Du fait de la présence des plateformes chimiques de Jarrie et de Pont de Claix, une forte inondation peut également générer un accident industriel. Cela implique des mesures de prévention supplémentaires à Pont de Claix : il faut pouvoir se rendre en étage, pour se situer hors d'eau, tout en restant à l'abri, et se protéger d'un éventuel accident chimique.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Avant l'événement

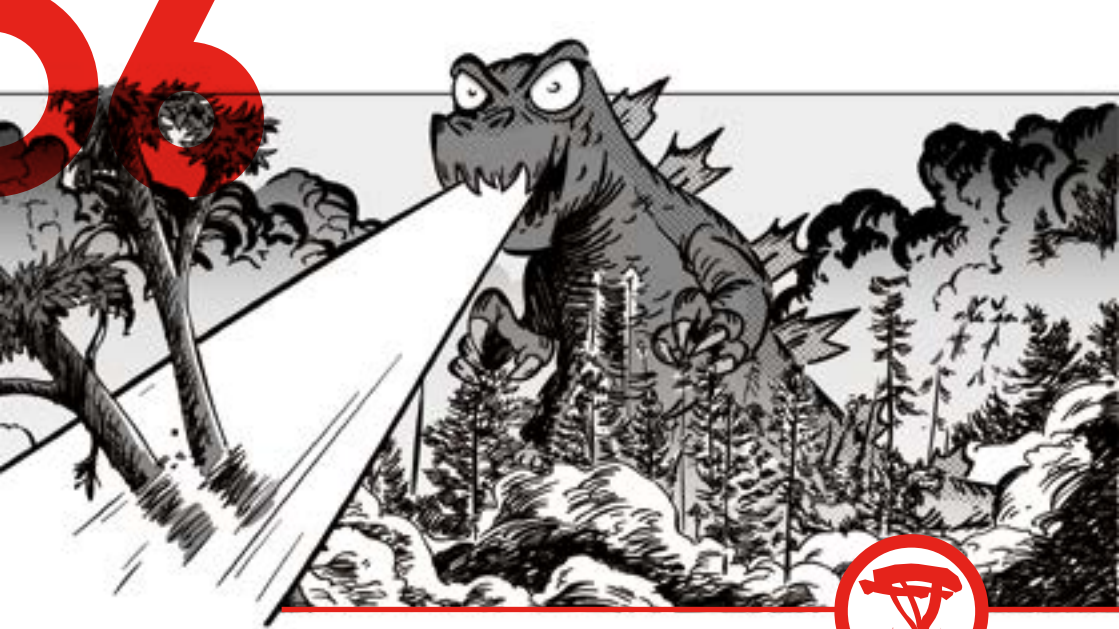
- Renseignez-vous auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- Préparez votre kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels
- Prévoyez les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles et le matériel pour surélever les meubles
- Aménagez une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation ou identifiez un lieu à proximité pour vous réfugier

Pendant l'événement

- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
- Ne vous déplacez pas : ni à pied ni en voiture
- Informez-vous sur les sites Météo-France et Vigicrues
- Installez les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- Coupez, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- Réfugiez-vous dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

VOIR LA CARTE





LES FEUX DE FORÊT

NATURE DES RISQUES

Les zones fortement végétalisées, notamment au sud et au parc Borel, sont soumises à un risque d'incendie. En période de forte sécheresse, ce risque est accru.

EFFETS

Les incendies peuvent avoir de lourdes conséquences pour les hommes (intoxication par les fumées toxiques et brûlures) mais également pour les biens (détérioration et/ou destruction) et l'environnement (destruction de la végétation et des massifs forestiers).

COMMENT SE PROTÉGER ?

Avant l'événement

La menace d'incendie est le plus souvent d'origine humaine. Pour limiter les risques d'incendie, les actions de prévention sont essentielles :

- Pendant la période estivale, ne pas jeter de mégot, ne pas faire de barbecue proche d'une zone végétalisée, ni avoir d'activité qui produit une flamme ou une étincelle et respecter les interdictions d'accès pendant les périodes à haut risque d'incendie.
- Avant le 1^{er} juin de chaque année, les propriétaires de terrains situés dans le périmètre de l'obligation légale de débroussaillage (200 mètres des zones boisées) doivent débroussailler leur terrain. Des contrôles sont opérés et donnent lieu à des verbalisations.

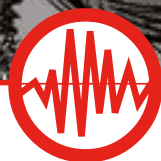
Pendant l'événement

- Donnez l'alerte en appelant le 18, le 112 ou le 114 (personnes malentendantes)
- Éloignez les combustibles (bouteilles de gaz, etc.)
- Rentrez le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations et les bas de portes avec des linges mouillés
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers
- Si vous êtes dans votre véhicule, ne sortez pas et allez vous garer dans une zone dégagée



07

LES SÉISMES



NATURE DES RISQUES

La commune de Pont de Claix, comme une grande partie du département, est classée en zone de risque sismique de niveau moyen (niveau 4 sur une échelle de 5). La fréquence de survenance est faible mais la secousse peut être importante. Des études ont permis d'évaluer aux environs de 6 sur l'échelle de Richter la magnitude maximale d'un séisme sur notre territoire.

EFFETS

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier (chutes d'objets et effondrement de bâtiments, mouvements de terrain, etc.). Les conséquences du séisme dépendent de son intensité, mais également de la capacité du bâti à résister aux secousses et du respect des consignes de mise en sûreté.

La réglementation parasismique existe en France depuis 1969.

La survenue d'un séisme peut avoir des conséquences sur les installations industrielles (plateformes chimiques, barrages) et peuvent rendre nécessaire l'adaptation des mesures de sauvegarde.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Avant l'événement

- Repérez les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- Fixez les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- Préparez votre kit d'urgence 72h avec les objets et articles essentiels
- Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment

Pendant l'événement

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, éloignez-vous du bâtiment
- Ne restez pas près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches...)
- En voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Restez attentif : après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après l'événement

- Sortez du bâtiment, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Restez à l'écoute des consignes des autorités, notamment en cas d'impact sur les installations industrielles (voir p.7 et p.11)



LES MOUVEMENTS DE SOL

Lorsque les sols contiennent de l'argile, ils peuvent être soumis à des phénomènes de retrait (lors d'épisodes de sécheresse) puis de gonflement (lors d'épisodes de pluie), qui peuvent avoir pour effet d'endommager les constructions.

À Pont de Claix, les sols contiennent peu d'argile. Mais avec les épisodes de plus en plus fréquents de canicule puis la survenue d'épisodes pluvieux importants, des fissures apparaissent de plus en plus souvent sur les habitations.

Il est alors important de vérifier que le bâtiment ne présente pas un risque d'effondrement et d'engager rapidement des démarches auprès de son assureur pour mettre en sécurité et renforcer le bâtiment.

Pour permettre une prise en charge par l'assureur, une déclaration de l'état de catastrophe naturelle est nécessaire. Celle-ci relève d'une décision de l'État, sur demande du Maire.

Si vous constatez des fissures sur votre maison suite à un épisode de fortes chaleurs, vous pouvez demander à ce que la Ville dépose une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



LES ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Sous l'effet du changement climatique, les événements météorologiques extrêmes augmentent en fréquence et en intensité.

Météo France pilote un système de vigilance qui permet aux pouvoirs publics comme aux habitants de prendre les mesures de vigilance et de protection qui s'imposent.

**VOIR SITE
VIGILANCE
MÉTÉOFRANCE**



NIVEAUX DE VIGILANCE DE MÉTÉO FRANCE

ROUGE

Vigilance absolue

Des phénomènes d'intensités exceptionnelles sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

ORANGE

Soyez très vigilant

Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure

JAUNE

Soyez attentifs

Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés

VERT

Pas de vigilance particulière

LES VENTS VIOLENTS ET LES TEMPÊTES

NATURE DES RISQUES ET EFFETS

Les vents violents et les tempêtes peuvent causer l'envol et la chute de projectiles, qui peuvent être sources de danger (tuiles, tôles, branches, arbre...). Ils peuvent survenir toute l'année au gré des événements météorologiques.

Un vent est estimé violent, donc dangereux, lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Avant l'événement

- Rangez les objets qui pourraient se transformer en projectiles
- Fermez les portes et volets
- Prenez votre kit de sécurité

Pendant l'événement

- Mettez-vous à l'abri et restez-y
- Évitez les zones boisées
- Si vous êtes sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

Après l'événement

- Coupez les branches et arbres qui menacent de tomber
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre

LE GRAND FROID

NATURE DES RISQUES

Il s'agit d'un épisode météorologique de plusieurs jours pendant lesquels les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique, etc.

EFFETS

Conséquences pour les personnes fragiles (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

COMMENT SE PROTÉGER ?

Avant l'événement

- Prévoyez de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité) et vos médicaments
- Prévoyez des vêtements chauds
- Vérifiez le bon état de marche de vos installations de chauffage

Pendant l'événement

- Couvrez-vous bien (en prêtant attention à la tête, au cou, aux mains et aux pieds)
- Chauffez votre logement sans le surchauffer et assurez-vous de sa bonne ventilation
- Évitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas
- Restez chez vous autant que possible
- Ne faites pas d'efforts physiques en extérieur
- Attention aux surcharges électriques qui constituent un risque d'incendie lorsque plusieurs appareils de chauffage sont branchés sur une même prise
- En présence d'une personne sans abri ou en difficulté, composez le 115

En cas de chutes de neige, le plan de déneigement est organisé pour dégager en priorité les points importants de circulation, les écoles, les arrêts de bus et tram et les bâtiments publics. Chaque habitant doit déneiger le trottoir situé devant son habitation et y enlever la glace, pour prévenir d'éventuels accidents.

LA CANICULE

NATURE DES RISQUES

Un niveau de vigilance orange se caractérise par une chaleur intense plus de 3 jours et 3 nuits consécutives.

Un niveau de vigilance rouge correspond à une canicule extrême, du fait de la durée et de l'intensité de la chaleur.

EFFETS

La chaleur excessive est dangereuse pour la santé et augmente les risques de mortalité. Des mesures de précaution doivent donc être prises par tous, avec une vigilance particulière pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées, handicapées, femmes enceintes, bébés et jeunes enfants, personnes atteintes de maladies chroniques ou prenant des médicaments qui majorent les effets de la chaleur ou gênent l'adaptation de l'organisme.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Pendant l'événement

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment
- Fermez les fenêtres et les volets aux heures les plus chaudes
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Limitez les efforts physiques
- Ventilez le logement la nuit
- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés
- En présence d'une personne sans abri ou en difficulté, composez le 115

L'accompagnement des personnes les plus fragiles

Les personnes âgées ou souffrant d'un handicap qui vivent seules à leur domicile peuvent s'inscrire sur un fichier auprès du CCAS : 04 76 29 80 20. En cas de canicule, elles seront quotidiennement appelées pour s'assurer de leur santé. En cas d'épisode caniculaire extrême, des visites à domicile seront organisées chaque jour.

Des salles communales sont également accessibles pour pouvoir bénéficier, au besoin, d'espaces de fraîcheur pendant la journée.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

NATURE DES RISQUES

Un pic de pollution de l'air est atteint lorsque le seuil d'alerte est dépassé, ou risque d'être dépassé, pour certains polluants : particules de taille inférieure à 10 micromètres, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre.

Les pics sont causés par l'émission directe de ces polluants, les transports, le chauffage, les activités industrielles et sont accentués par certaines conditions météorologiques (manque de pluie, vents faibles).

EFFETS

À court terme : irritation des yeux, du nez et de la gorge. Aggravation des pathologies respiratoires chroniques (asthme, bronchite...).

À long terme : maladies cardio-vasculaires et respiratoires, cancer, perte d'espérance de vie et mortalité.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Pendant l'événement

- Limitez les déplacements en voiture, réduisez votre vitesse et évitez les grands axes de circulation
- Privilégiez les déplacements non polluants
- Éviter les activités physiques
- Ne surchauffez pas votre habitation



LES ATTAQUES TERRORISTES

L'attaque terroriste, caractérisée par un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule, n'est pas un risque spécifique à la commune. Ces actes cherchent à créer une ambiance d'insécurité parmi la population.

Au niveau national, le plan Vigipirate se décline en 3 niveaux :

- **Vigilance** : mesures minimales de sécurité
- **Sécurité renforcée – risque attentat** : niveau élevé de menace terroriste
- **Urgence attentat** : menace imminente d'acte terroriste

COMMENT SE PROTÉGER ?

Pendant l'événement

- **Identifiez rapidement la nature et le lieu de l'attaque (où, quoi, qui ?)**
- **Échappez vous :**
 - repérez la localisation du danger
 - prenez la sortie la moins exposée et la plus proche, en favorisant un itinéraire connu
 - laissez vos affaires sur place
 - aidez, si possible, les autres personnes à s'échapper et dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger
- **Si vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs :**
 - condamnez les portes
 - éteignez les lumières et respectez un silence absolu
 - éloignez-vous des murs, portes, fenêtres et allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides
 - attendez l'intervention des forces de l'ordre
- **Une fois à l'abri :**
 - prévenez les forces de sécurité (17 ou 114 pour les personnes malentendantes) : donnez les informations essentielles (où, quoi, qui).
Si pour votre sécurité il n'est pas possible de parler, envoyez un SMS au 114.
 - Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- **Lors de l'intervention des forces de sécurité et des services de secours :**
 - évacuez calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect
 - signalez les blessés et l'endroit

MON PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

***Suis-je exposé à un risque majeur ? Comment m'y préparer pour y faire face ?
Quels sont les bons réflexes à adopter ?***

Se poser ces questions en amont peut sauver votre vie, celle de vos proches et aider à limiter les dégâts sur votre logement.

Se préparer à la gestion de crise, c'est mettre ses proches et ses biens en sécurité en attendant les secours.

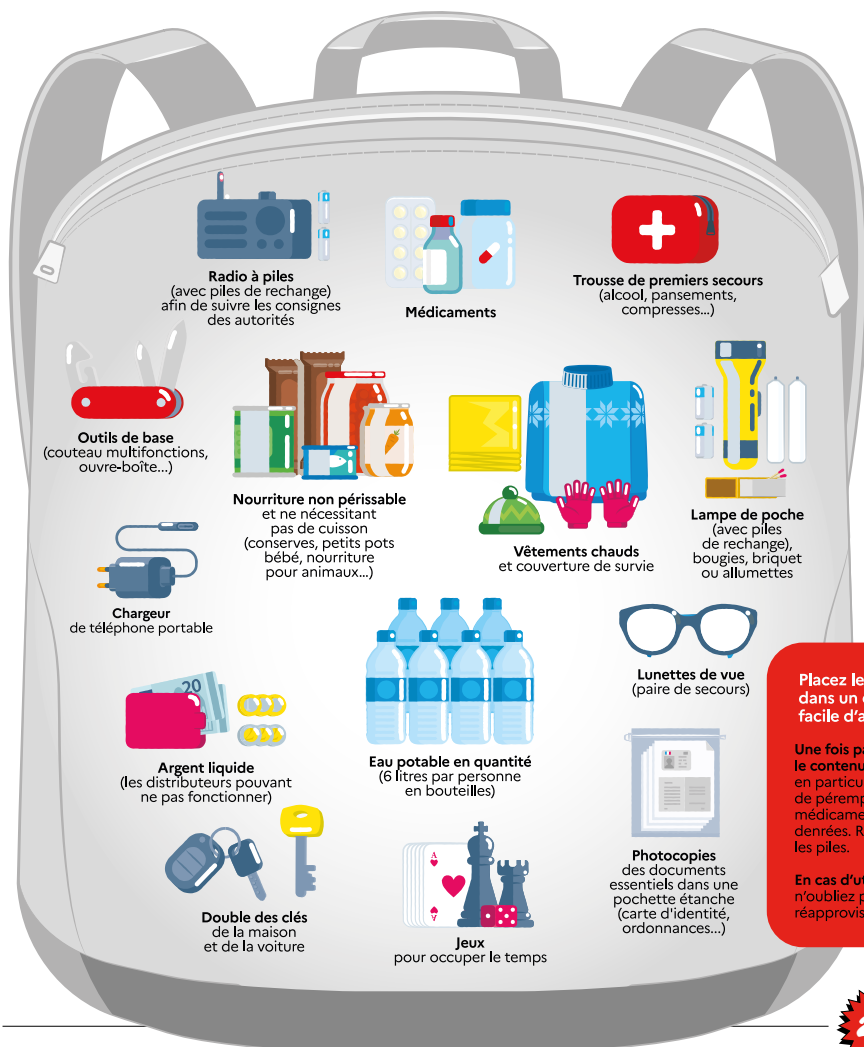
C'est aussi contribuer à améliorer la gestion globale de crise. Les services de secours, moins sollicités, peuvent mieux répondre aux urgences et sauver d'autres vies. Construire ensemble son plan familial de mise en sûreté, c'est permettre à chaque membre de son foyer d'avoir conscience des risques et d'acquérir les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter en cas de crise.

- **Connaître les risques précis à mon adresse**
www.georisques.gouv.fr
- **Connaître les établissements à risques majeurs dans le bassin grenoblois**
www.lesbonsreflexes.com/bassin/y-grenoblois
- **Élaborer mon Plan Familial de Mise en Sûreté**
- **S'inscrire sur l'automate d'appels de masse pour être alerté par ma commune**
www.inscription-volontaire.com/pont-de-claix
- **Préparer mon kit d'urgence 72h**
Lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes (voir ci-contre).

VOTRE KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables...

Lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

FAIRE

RISQUE INDUSTRIEL ET NUCLÉAIRE



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



RUPTURE DE BARRAGE



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune.



INONDATION



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune.



MOUVEMENT DE TERRAIN



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger.



Informez les autorités, en cas de nécessité appelez les secours (18 ou 112).

TREMBLEMENT DE TERRE



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres. À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments. Ne descendez pas de voiture.

NE SURTOUT PAS FAIRE !

Écoutez
la radio.



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Ne télé-
phonez
pas



Ne
fumez
pas

Écoutez
la radio.



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Ne télé-
phonez
pas



Ne
fumez
pas

Écoutez
la radio.



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Ne
téléphonez
pas

Fermez portes
et fenêtres,
obstruez toute
ouverture.



Écoutez
la radio.



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Ne télé-
phonez
pas



N'utilisez
pas la
voiture



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Ne
téléphonez
pas



Écoutez
la radio.



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Ne
téléphonez
pas



NUMÉROS DE SERVICE



**URGENCE DÉPANNAGE
ÉLECTRICITÉ :**
09 72 67 50 38



**URGENCE DÉPANNAGE
GAZ :**
0 800 47 33



RÉGIE DE L'EAU :
04 76 59 59 59

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE



VIGILANCE
MÉTÉO FRANCE



VIGICRUES
TRONÇON : DRAC AVAL



MÉTÉO DES FORÊTS



INFOS UTILES



S'INFORMER EN TEMPS RÉEL

- FRANCE BLEU ISÈRE : 98.2 OU 102.8 FM
- FRANCE INTER : 89.9 OU 99.4 FM
- FRANCE INFO : 105.1 FM
- PUBLICATIONS WEB
DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ
- SITE DE LA VILLE PONTDECLAIX.FR
- FACEBOOK DE LA VILLE
FACEBOOK.COM/VILLE.PONTDECLAIX
- PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION
(PLACE DU 8 MAI 1945)
- FACEBOOK DE LA PRÉFECTURE
FACEBOOK.COM/PREFET38

NUMÉROS D'URGENCE



112

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

18

POMPIERS

17

GENDARMERIE

15

SAMU

114

SECOURS AUX PERSONNES
MALENTENDANTES